

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

No 01/2011 - Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2011

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 5 septembre 2011 à 19h30 dans la salle 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Sonya Butera		(PS)
	Angela Schollerer	(Suppléante)	(ROLC)
Messieurs	Jean-Pierre Steiner		(CDC)
	Claude Dusserre		(CDC)
	Marc-Henri Tavel		(CDC)
	Silvano Campani		(ROLC)
	Laurent Modoux		(ROLC)
	J.-Edouard Germond		(ROLC)
	Olivier Ramel		(PS)
	Roberto Francioli	Président	(CDC)

Excusé :

Monsieur	Michel Blondel	Remplacé par M.-H.Tavel(CDC)
----------	----------------	------------------------------

La Municipalité était représentée par :

Monsieur	Michel Tendon	Syndic
----------	---------------	--------

accompagné de :

Monsieur	Jacques-André Aellen	Boursier
----------	----------------------	----------

que nous remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Considérations générales

Avant de passer les comptes en revue, il nous est fait une brève présentation du préavis.

Il nous est notamment rappelé que certains crédits complémentaires concernent des reclassifications des dépenses. Ce qui signifie que le montant demandé en supplément ne se retrouvera pas dans le compte prévu précédemment (voir par exemple 421.), ceci ne créera pas une charge supplémentaire pour la commune.

Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève ci-dessous les quelques points abordés :

110.3102 Médias, annonces, journaux et documentation

Le Crissier Contact est édité en 3500 exemplaires, 11 fois par an. Ce poste enregistre l'impression du journal mais également les honoraires du graphiste qui évoluent proportionnellement au nombre de pages.

110.3170 Frais de réception et de manifestations

L'emploi du prix Wakker (CHF 20'000.00 pour tout le district) n'a pas encore été défini. Il ne figure pas dans les comptes de la commune.

Dans le deuxième paragraphe il faut lire « 1^{er} semestre 2011 » et non « 1^{er} semestre 2010 ».

300.3185 Honoraires et frais d'étude

La Municipalité a été contactée par une entreprise spécialisée dans la négociation des contrats de redevances des antennes de la téléphonie mobile. Selon la Municipalité, le mandat confié devrait permettre une augmentation sensible des loyers en faveur de la commune, couvrant très rapidement les honoraires payés.

311 Parc Agglo. La Mèbre

Il s'agit des frais liés à la parcelle 825

503.3189 Frais d'entreprise de nettoyage

Une modification de la clé de répartition des frais est effectuée entre les différents dicastères de la commune.

510/521.3186 Assurance des élèves

Assurance à nouveau conclue par prudence, afin de couvrir l'éventuel risque accident d'un élève dont les parents n'auraient pas respecté les dispositions légales en ne concluant pas d'assurance accident.

Crédits d'investissements

420.5890.448 Ley-Outre et zone CB, étude établissement PDL

Au crédit initial de CHF 210'000.00, le conseil communal a déjà accordé un complément de CHF 115'000.00, auquel il faudra ajouter CHF 54'000.00 demandé dans le présent préavis.

Ces dépassements proviennent, en outre, d'études complémentaires demandées par le canton.

Le PDL étant accepté par le canton, il ne devrait plus y avoir de demande complémentaire pour ce poste.

La Municipalité espère pouvoir reporter une partie de ce coût sur les propriétaires et promoteurs.

Suggestion

La commission des finances propose que les modifications acceptées par le conseil communal au budget, lors des différents préavis votés en cours d'exercice, devraient être intégrées au budget mis en comparaison des comptes annuels définitifs (et non comme actuellement en comparaison le budget initialement voté). Cette manière de procéder nous éviterait de nous pencher plusieurs fois sur les mêmes écarts. Nous laissons le soin au boursier d'étudier si les dispositions légales l'autorisent.

Conclusions

La Commission des finances est d'avis que les crédits complémentaires sur les charges de fonctionnement 2011 et sur les dépenses d'investissements sont justifiés et raisonnables par rapport au total du budget. Il s'agit en outre, principalement, de charges extraordinaires.

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du dit préavis 01/2011 tel que présenté.

Le Président rapporteur



Roberto Francioli

Crissier, le 9 septembre 2011